

8 BIEN-ÊTRE SOCIAL ET CULTUREL

8.1 Portée de l'évaluation

L'évaluation des effets liés au bien-être social et culturel est relativement complexe puisque cette composante valorisée (CV) est plus difficile à définir et moins tangible comparativement à d'autres composantes de l'environnement. La documentation existante reconnaît un certain nombre de dimensions à considérer dans l'évaluation du bien-être social et culturel. Les aspects du bien-être social et culturel considérés dans cette section ceux qui ne sont pas évalués analysés ailleurs dans l'étude.

Le bien-être social et culturel a été désigné comme CV pour les raisons suivantes :

- Dans le cadre des rencontres d'information et de consultation qui ont eu lieu jusqu'à présent, les parties prenantes des diverses régions ont soulevé un certain nombre de questions et de préoccupations au sujet du Projet. Le Projet soulève par ailleurs un certain débat plus large au sujet de l'acceptabilité sociale des projets de développement des ressources qui peuvent affecter les conditions sociales et culturelles.
- Pendant la phase de construction, les travailleurs mobiles fréquenteront les communautés locales, ce qui risque possiblement d'influencer la vie communautaire pendant une brève période de temps. Ils utiliseront les services sociaux, de santé et de protection locaux.
- Pendant la phase de construction, les possibilités d'emplois liées au Projet et les retombées économiques notamment en salaire pourraient avoir un effet positif sur les conditions socioculturelles locales pendant une brève période de temps.
- Les activités d'exploitation (pipeline, stations de pompage) sont par ailleurs susceptibles d'influencer les conditions socioculturelles en raison d'une augmentation possible de facteurs de stress liés aux activités opérationnelles dans les communautés.

La connaissance des conditions socioculturelles de la population est un aspect environnemental important du Projet puisqu'elle permet une meilleure compréhension des conditions de vie dans les régions visées, de la perception des gens et de leur attachement au territoire qu'ils occupent ainsi que de leur interaction avec au Projet. Elle permet aussi de corriger les idées préconçues sur ce dernier et de mieux comprendre les effets potentiels sur les communautés locales (le stress, l'acceptabilité sociale et la cohésion).

La portée de l'évaluation des effets sur le bien-être social et culturel repose principalement sur les exigences de dépôt de l'Office national de l'énergie (ONÉ) relativement aux aspects socioéconomiques et traite des éléments suivants :

- les caractéristiques de la population – âge et langues parlées;
- les données démographiques et socioéconomiques pour la population locale et autochtone ainsi que la main-d'œuvre dans les régions visées;

- les principales préoccupations socioculturelles des parties prenantes dans les communautés visées.

8.1.1 Exigences réglementaires fédérales

La portée de l'évaluation repose sur les exigences prescrites dans le Guide de dépôt de l'ONÉ de janvier 2014 (ONÉ, 2014), lesquelles définissent l'information demandée afin de rendre une décision en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE 2012). Pour un aperçu des exigences relatives au bien-être social et culturel, veuillez consulter le Tableau A-3 du Guide de dépôt de l'ONÉ (ONÉ, 2014). Les exigences de dépôt tiennent compte des effets socioculturels sur les communautés locales.

8.1.2 Exigences réglementaires provinciales

Aucune exigence réglementaire relative au bien-être social et culturel en rapport direct avec l'évaluation environnementale du Projet n'a été relevée.

8.1.3 Limites de l'évaluation

Aux fins de l'évaluation du bien-être social et culturel au Québec :

- La zone d'implantation du Projet (ZIP) correspond à :
 - l'emprise et l'aire de travail temporaire nécessaires aux activités de construction du pipeline (environ 60 m);
 - la superficie requise pour la construction des stations de pompage.
- La zone d'étude locale (ZEL) s'étend sur environ 25 km de chaque côté de l'emprise. La ZEL a été délimitée en fonction des éléments régionaux suivants :
 - la barrière naturelle du fleuve Saint-Laurent;
 - le réseau routier, y compris les ponts franchissant le Saint-Laurent;
 - les schémas de transport domicile-travail selon les densités généralement élevées de population;
 - l'emplacement des principaux centres de services.
- La zone d'étude régionale (ZER) n'est pas considérée, puisque ses limites coïncident avec celles de la ZEL.
- Les limites temporelles de l'évaluation incluent les phases de construction et d'exploitation des installations.

8.2 Sommaire des conditions de base

8.2.1 Approche et méthodes

L'information de base relative au bien-être social et culturel de la population vivant dans la ZEL a été colligée au moyen d'une revue de la documentation provenant de divers sites Web, études et rapports gouvernementaux. Les principales sources d'information étaient les suivantes :

- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- l'Institut de la statistique du Québec (ISQ);
- Statistique Canada;
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.

8.2.2 Aperçu des conditions de base

8.2.2.1 Population

La ZEL est peuplée et comprend de nombreux villages, des petites et moyennes municipalités et deux grandes villes : Montréal (le centre économique de la province), et Québec (la capitale provinciale). Elle traverse 10 régions administratives, 35 municipalités régionales de comté (MRC) et plus de 300 municipalités. Elle abrite en effet près de cinq millions d'habitants (4 798 012), soit près de 60% de la population du Québec estimée à 8 155 334 habitants (ISQ, 2014), et près de la moitié de la main-d'œuvre active de la province (2 245 247).

Dans la ZEL, les données de l'ISQ témoignent que la population en âge de travailler (entre 15 et 65 ans) constitue la majorité de la population, soit plus de 67%. Les personnes âgées représentent 15,8%, une augmentation de 1% par rapport à 2012, et leur proportion est plus élevée dans les régions rurales du Bas-St-Laurent, de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données indiquent que les générations plus jeunes ont généralement tendance à migrer des régions rurales vers les centres urbains.

Les caractéristiques socioéconomiques et les données démographiques de chacune des dix régions administratives comprise dans la ZEL sont décrites au Tableau 8-1.

Tableau 8-1 Principales données socioéconomiques par région administrative

| Région administrative | Caractéristiques socioéconomiques et données démographiques |
|-----------------------|--|
| Montérégie | <ul style="list-style-type: none"> • Deuxième région la plus peuplée du Québec, située au sud-ouest de Montréal, à la frontière des États-Unis et de l'Ontario. • La partie comprise dans la ZEL est limitée et essentiellement rurale. • L'agriculture est la principale activité économique (elle compte près du quart des exploitations et des emplois agricoles du Québec). • Comprend des communautés anglophones. • Population des MRC dans la ZEL : 206 055 • Population active des MRC dans la ZEL : 111 755 |

Tableau 8-1 Principales données socioéconomiques par région administrative

| Région administrative | Caractéristiques socioéconomiques et données démographiques |
|-----------------------|---|
| Laurentides | <ul style="list-style-type: none"> • La topographie de la région est variée, comprenant au sud une partie de la plaine du Saint-Laurent (zone très peuplée) et au nord des régions montagneuses et forestières (zone peu peuplée). • La partie comprise dans la ZEL est située dans la partie la plus peuplée au sud. • Une économie équilibrée, comprenant un important secteur des transports, des exploitations agricoles dynamiques, une industrie forestière solide et une industrie touristique très développée. • Comprend une réserve autochtone : Kanasatake de la Première Nation des Mohawks. • Population des MRC dans la ZEL : 492 322 • Population active des MRC dans la ZEL : 262 000 |
| Laval | <ul style="list-style-type: none"> • La troisième région la plus peuplée du Québec, à la fois une région et une MRC. • Important centre économique régional, comptant de nombreuses entreprises dans un secteur industriel diversifié, y compris l'industrie touristique. • Le français est la langue maternelle de 66% des résidents; 7% sont anglophones et 26% sont allophones. • Population : 409 528 • Population active : 215 155 |
| Montréal | <ul style="list-style-type: none"> • Le quart de la population du Québec vit sur l'île de Montréal. • Métropole et capitale économique du Québec; important centre scientifique, intellectuel et culturel. • Le français est la langue maternelle de 57% des résidents; 18% sont anglophones (surtout concentrés dans l'ouest de l'île) et 25% sont allophones. • La population est très cosmopolite et multiculturelle. La ville compte une grande population d'immigrants d'origines diverses. • Population : 1 917 233 • Population active : 984 850 |
| Lanaudière | <ul style="list-style-type: none"> • La région est située au nord-est de Montréal, et la ZEL se trouve dans la partie sud de la région, le long du fleuve Saint-Laurent. • La région est principalement rurale et compte de riches plaines agricoles. Les zones urbaines qui comptent de petites villes et des villages se trouvent dans le sud. • Population des MRC dans la ZEL : 480 979 • Population active des MRC dans la ZEL : 253 450 |
| Mauricie | <ul style="list-style-type: none"> • Grande région bordée au sud par le fleuve Saint-Laurent et au nord par la région forestière du Nord-du-Québec. • Présence d'une importante population autochtone dans la partie nord de la région. • Compte environ 3,5% seulement de la population du Québec. • Le développement économique est basé sur des ressources forestières et aquatiques abondantes ainsi que sur des terres agricoles fertiles. • Les terres agricoles de la ZEL se trouvent principalement le long du fleuve Saint-Laurent. • Population des MRC dans la ZEL : 251 038 • Population active des MRC dans la ZEL : 120 255 |

Tableau 8-1 Principales données socioéconomiques par région administrative

| Région administrative | Caractéristiques socioéconomiques et données démographiques |
|--|--|
| Centre-du-Québec | <ul style="list-style-type: none"> • La région est située au sud du fleuve Saint-Laurent, en face de Trois-Rivières. • La partie située dans la ZEL est très limitée et comprend une seule MRC (Bécancour). • La région a été incluse dans la ZEL en raison de l'hébergement disponible et facile d'accès autour de Trois-Rivières. • La ZEL comprend une municipalité, Bécancour, et une réserve autochtone, Wôlinak de la Première Nation des Abénakis. • Population rurale; moyens de subsistance centrés sur les activités agricoles. • Population des MRC dans la ZEL : 20 085 • Population active des MRC dans la ZEL : 9 945 |
| Capitale-Nationale | <ul style="list-style-type: none"> • Centre démographique de l'est et du centre du Québec et quatrième région la plus peuplée. • Désignée par l'UNESCO comme site du patrimoine mondial, la ville de Québec est le siège du gouvernement du Québec. • Présence de petites communautés anglophones. • La principale activité économique de la région est le commerce, suivi par les soins de santé, l'administration publique et le secteur manufacturier; le tourisme est très développé. • Comprend une réserve autochtone : Wendake de la Nation Huronne Wendat. • Population des MRC dans la ZEL : 649 283 • Population active des MRC dans la ZEL : 351 585 |
| Chaudière-Appalaches | <ul style="list-style-type: none"> • Bordée au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par les États-Unis, à l'ouest par l'Estrie et le Centre-du Québec, et à l'est par le Bas-Saint-Laurent. • L'agriculture et la foresterie sont les piliers de l'économie régionale, de même que les petites et moyennes entreprises. La région est aussi connue pour sa production de bois d'œuvre, de meubles, de textiles, de vêtements, de produits métalliques, de produits en plastique, de machines et de matériel de transport. • La région a connu le plus bas taux de chômage au Québec au cours des dernières années. • Population des MRC dans la ZEL : 285 110 • Population active des MRC dans la ZEL : 156 430 |
| Bas-Saint-Laurent | <ul style="list-style-type: none"> • Région étendue, peu peuplée et de tradition rurale. • Il y a actuellement une pénurie de main-d'œuvre et l'ISQ prévoit qu'elle s'accroîtra au cours des années à venir. • Le taux de renouvellement anticipé de la main-d'œuvre passera de 82% à 53% de 2006 à 2021. • Perte migratoire dans plusieurs MRC de la région. • 99,2% de la population est francophone. • Population des MRC dans la ZEL : 86 243 • Population active des MRC dans la ZEL : 41 560 |
| <p>SOURCES : MAMROT, 2014; ISQ, 2013; Statistique Canada, 2013a; Gouvernement du Québec, 2014a</p> | |

La société québécoise est majoritairement de culture française, et la langue maternelle pour plus de 80% de la population est le français. Le français est la langue officielle, c.-à-d. la langue utilisée par l'État et dans la plupart des établissements d'enseignement ainsi que la langue de travail de la majorité des travailleurs.

La population anglophone ne forme pas un groupe homogène. Elle se compose plutôt de nombreux groupes ethniques d'origines diverses, dont certains ont l'anglais comme langue maternelle et d'autres sont des immigrants allophones (dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais). Selon le recensement du Canada de 2011, 599 225 personnes (7,7% de la population) déclarent l'anglais comme langue maternelle (Statistique Canada, 2011).

La population anglophone vit en grande majorité dans la région métropolitaine de Montréal. Elle demeure surtout sur l'île de Montréal, particulièrement dans l'ouest, où se trouvent des établissements d'enseignement, de santé, de services sociaux ainsi que des entreprises et des institutions culturelles de langue anglaise. Toutefois, de petites communautés anglophones sont établies dans plusieurs autres régions.

Dans les régions situées dans la ZEL, la langue française est prédominante chez la majorité de la population.

8.2.2.2 Indicateurs sociaux et de la santé

Le Tableau 8-2 présente les principaux indicateurs sociaux et de la santé dans les régions où le Projet se réalisera. Ces indicateurs clés ont été déterminés afin de fournir un aperçu général du bien-être des communautés et des perceptions relatives à la santé de la population. Les indicateurs retenus sont :

- la santé perçue – réfère à la perception d'une personne de sa santé en général, c.-à-d. non seulement l'absence de maladie ou de blessure, mais aussi un bien-être physique, mental et social.
- la santé mentale perçue – réfère à la perception d'une personne de sa santé mentale en général. L'état de santé mentale perçue fournit une indication générale de la population qui souffre d'une forme quelconque de trouble psychologique ou d'une détresse d'ordre mental ou émotionnel. Ces troubles ne sont pas nécessairement reflétés dans la santé perçue.
- la satisfaction à l'égard de la vie – désigne le niveau général de satisfaction des gens à l'égard de leur style de vie et de leurs moyens de subsistance.
- le stress perçu – réfère à la quantité de stress quotidienne ressentie par une personne les personnes déclareront si leur perception pour la plupart des journées est empreinte d'un niveau de stress relativement intense.
- le sentiment d'appartenance à la collectivité locale – la recherche indique une forte corrélation entre le sentiment d'appartenance à la collectivité et une bonne santé mentale et physique.

Tableau 8-2 Aperçu des indicateurs sociaux et de la santé par région administrative

| Indicateur (les données de chaque indicateur sont indiquées en %) | | Région administrative ¹ | | | | | | | | | |
|--|-----------------------------------|------------------------------------|-------------|-------|----------|------------|------------------------------|--------------------|----------------------|-------------------|--------------------|
| | | Montérégie | Laurentides | Laval | Montréal | Lanaudière | Mauricie et Centre-du-Québec | Capitale-Nationale | Chaudière-Appalaches | Bas-Saint-Laurent | Ensemble du Québec |
| Santé perçue | Très bonne ou excellente | 60,7 | 58,4 | 58,4 | 5,5 | 61,8 | 54,0 | 60,5 | 58,3 | 59,0 | 59,2 |
| | Passable ou mauvaise | 7,9 | 12,3 | 12,3 | 11,9 | 8,7 | 11,7 | 8,0 | 7,8 | 9,8 | 9,8 |
| Santé mentale perçue | Très bonne ou excellente | 78,2 | 73,9 | 73,9 | 69,7 | 77,3 | 75,0 | 77,5 | 78,4 | 75,4 | 74,6 |
| | Passable ou mauvaise | 4,3 | 4,3 | 4,3 | 4,3 | 3,3 | 3,9 | 2,0 | 2,6 | 3,8 | 3,7 |
| Satisfaction à l'égard de la vie | Satisfait(e) ou très satisfait(e) | 95,1 | 90,7 | 90,7 | 90,2 | 95,4 | 95,7 | 95,7 | 94,0 | 93,0 | 93,6 |
| Stress perçu | Assez intense | 29,1 | 28,5 | 28,5 | 26,0 | 24,0 | 29,8 | 26,1 | 21,1 | 21,1 | 26,4 |
| Sentiment d'appartenance à la collectivité locale | Plutôt fort ou très fort | 57,9 | 45,0 | 45,0 | 62,8 | 56,4 | 63,6 | 55,1 | 66,2 | 63,0 | 59,0 |
| NOTE : ¹ Statistique Canada a regroupé les données du Centre-du-Québec et de la Mauricie dans sa base de données. | | | | | | | | | | | |
| SOURCE : Statistique Canada, 2014 | | | | | | | | | | | |

En général, les résultats de chaque région visée sont comparables à ceux à l'échelle de la province. De légers écarts entre les régions urbaines et rurales peuvent être constatés, notamment l'état de santé étant davantage perçu comme passable ou mauvais dans les régions urbaines.

8.2.2.3 Services sociaux et de santé

Au Québec, les services sociaux et de santé sont regroupés dans la même administration depuis 1985. La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est responsable de la prestation des services de santé financés par le gouvernement provincial. Au niveau régional, les agences régionales de santé et des services sociaux, au nombre de 18 au total à l'échelle provinciale, supervise les services dans leur territoire respectif. Elles gèrent le réseau d'établissements publics qui fournit les services sociaux et de santé par l'intermédiaire des organismes suivants :

- les centres hospitaliers;
- les centres de santé et de services sociaux (CSSS), y compris les centres locaux de services communautaires (CLSC);

- les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD);
- les centres de la petite enfance;
- les centres de réadaptation;
- les centres jeunesse.

Localement, les réseaux locaux de santé et de services sociaux offrent leurs services directement aux citoyens et effectuent le suivi des soins reçus. Les CSSS représentent une composante importante des réseaux locaux de santé et de services sociaux. Un CSSS regroupe l'organisation des CLSC, des CHSLD et, le cas échéant, d'un centre hospitalier lorsque la région en compte un.

Chaque région située dans la ZEL compte un ou plusieurs hôpitaux qui offrent des services d'urgence 24 heures sur 24 et des soins de courte durée. La plupart des municipalités offrent des services de santé par l'intermédiaire de cliniques, d'un centre local de services communautaires (CLSC), un organisme public qui donne accès à un médecin ou à d'autres services de soins de santé primaires, et de pharmacies. Des services ambulanciers sont offerts pour chaque hôpital situé dans la ZER et couvrent les régions avoisinantes selon des ententes de service (voir le Volume 4, Partie D, Section 7.2.2).

Le gouvernement du Québec maintient un portail d'information centralisé appelé Portail santé mieux-être qui permet de trouver rapidement les services de santé et pharmaceutiques offerts dans chaque région de la province. De plus, un service de consultation téléphonique permanent (Info-Santé) offre des conseils en matière de santé, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

8.2.2.4 Communautés autochtones

La population autochtone du Québec représente quelque 2% de la population du Québec (141 915 habitants). De ce nombre, environ 33 100 vivraient dans la ZEL du Projet. Ils représentent moins de 1% de la population vivant dans la ZEL, mais tout de même 23% de l'ensemble de la population autochtone du Québec. Le Québec est la province comptant la plus petite population d'Autochtones au Canada.

La zone d'implantation du Projet (ZIP) ne chevauche pas le territoire des réserves autochtones proprement dit, bien que cinq réserves soient comprises dans la ZEL du Projet :

- La Nation Mohawk qui compte plus de 16 200 membres est la plus peuplée des nations autochtones du Québec. Environ 2 700 Mohawks vivent à l'extérieur des réserves, et 13 500 sont répartis entre 3 réserves, dont la réserve de Kanesatake où vivent 1 300 habitants et qui fait partie de la ZEL. La réserve est située près de la municipalité d'Oka. Les Mohawks parlent surtout l'anglais, mais également un peu de français et le mohawk (Konienke) qui est de moins en moins parlé par les jeunes générations.
- La Première Nation des Abénakis forme une collectivité de 1 909 membres, dont au moins le quart vit dans la réserve de Wôlinak (313 habitants) située dans la ZEL, près de la ville de Bécancour sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, en face de Trois-Rivières. Les activités économiques sont principalement centrées sur les arts, l'artisanat, la fabrication, le tourisme, le plein air et la construction. Les Abénakis parlent surtout le français, mais un grand nombre

d'entre eux parlent l'anglais. La langue abénakise est parlée seulement par les personnes âgées de nos jours.

- La Nation Huronne Wendat, avec ses 3 893 membres, est la plus urbanisée des populations autochtones du Québec. La réserve Wendake est située à proximité de la ville de Québec et quelque 1 330 Wendats y vivent. Le français est leur langue maternelle.
- La Première Nation Malécite de Viger est une assez petite collectivité qui compte environ 1 125 membres. Bien qu'ils aient deux réserves (territoires), l'une dans le canton de Whitworth près de Rivière-du-Loup, et l'autre, très petite (0,7 hectare), dans le village de Cacouna, les Malécites n'y vivent pas et sont plutôt dispersés dans diverses régions. Les Malécites pratiquent la pêche commerciale et exploitent des entreprises dans la région de Rivière-du-Loup et des environs. Leur langue maternelle est le français, mais plusieurs Malécites parlent anglais. La langue malécite n'est plus parlée que par les personnes âgées.

CULTURE AUTOCHTONE ET CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

Les Autochtones considèrent qu'il est important de maintenir un lien fort avec leurs territoires traditionnels afin de préserver leur culture et d'assurer le bien-être des communautés. Avec le temps, les Autochtones du Québec se sont éloignés de leurs moyens de subsistance traditionnels fondés sur la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette. De nos jours, de nombreux Autochtones participent à l'économie basée sur les salaires et n'exercent plus les activités traditionnelles de façon régulière. Bien que la majorité des Autochtones vivent encore en communauté sur les terres des réserves, de plus en plus de personnes et de familles autochtones choisissent de s'installer à l'extérieur des réserves et de migrer vers les centres urbains, que ce soit de manière temporaire ou permanente (voir le Volume 3, Partie D, Section 6). Dans la ZEL, les services, la pêche, le tourisme et l'artisanat sont les principaux secteurs d'activité économique. La population est généralement jeune car plus de la moitié a moins de 30 ans (gouvernement du Québec, 2014a).

Dans la ZEL, à l'exception de la Première Nation Malécite qui ne vit pas dans une réserve, mais est répartie dans des régions rurales peu peuplées, les trois autres Premières Nations vivent surtout dans les régions urbaines à proximité de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec. Leur style de vie et leurs moyens de subsistance sont semblables à ceux de la population non autochtone qui vit dans les mêmes régions. Toutefois, il existe plusieurs différences sur le plan social et économique entre les deux groupes. Selon les données de Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec, le taux de chômage chez la population autochtone équivaut à deux fois celui de la population non autochtone. Leurs revenus sont moins élevés et les Autochtones comptent dans une grande mesure sur les paiements de transfert. Le revenu moyen des ménages autochtones est de 20% moins élevé que celui des ménages québécois non autochtones, alors que les ménages autochtones comptent pratiquement le double de personnes. Le revenu d'emploi représente 77% du revenu des ménages québécois, mais cette proportion est seulement de 42% pour les Autochtones (Statistique Canada, 2013b ; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse [CDPDJ], 2009).

La probabilité que les Autochtones suivent des études secondaires et postsecondaires est aussi moins élevée. Plus de 40% d'entre eux n'ont pas atteint la troisième année des études secondaires, alors que cette proportion est de 20% pour l'ensemble des Québécois. Le phénomène du décrochage scolaire est un sujet très préoccupant même au niveau primaire dans de nombreuses communautés autochtones.

Ainsi, dans certaines communautés, le taux de décrochage est de 10% au primaire et atteint jusqu'à 50% à la troisième année des études secondaires (Statistique Canada, 2013b; CDPDJ, 2009).

CONDITIONS DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

La prestation des services sociaux et de santé relève d'autorités différentes. Le gouvernement fédéral a la responsabilité globale des populations autochtones et de leurs territoires, conformément à la *Loi constitutionnelle de 1867* en général et de l'*Acte des Sauvages, 1876* en particulier, partout au Canada. Toutefois, le gouvernement du Québec a aussi un rôle à jouer en matière de prestation des services. Le Secrétariat aux affaires autochtones coordonne les activités touchant les affaires autochtones. L'orientation principale est d'encourager une plus grande autonomie des communautés. Les Premières Nations vivant dans la ZEL administrent elles-mêmes les services gouvernementaux, comme l'éducation, la santé, le logement et le développement des infrastructures municipales, qui est une source importante d'emploi.

Un grand nombre d'Autochtones du Québec font face à des problèmes de mal-être. Selon les données du Conseil canadien de la santé tirées d'une liste d'indicateurs comparables de la santé, les conditions de santé des Autochtones du Canada comme ceux du Québec sont moins bonnes que celles des autres Canadiens. Plus particulièrement, les indicateurs de la santé des Autochtones sont plus faibles en matière d'espérance de vie, de mortalité infantile, de maladies chroniques et contagieuses, de tabagisme et d'autres mesures (Conseil canadien de la santé, 2005; Santé Canada, 2012).

Les conditions de santé et de bien-être ne sont pas homogènes dans la ZEL. Des différences sont observées entre les communautés autochtones et non autochtones. Selon les Mohawks de Kanesatake, les déterminants sociaux relatifs aux conditions de santé et de bien-être dans la réserve sont mal compris par les gouvernements du Canada et du Québec. De plus, la conception et la mise en œuvre des programmes de financement¹ produisent des effets nuisibles à la santé des membres de la collectivité (Centre de santé de Kanesatake, 2014). De son côté, la Nation Huronne Wendat de la réserve Wendake forme une collectivité prospère, souvent présentée comme un modèle de développement économique et communautaire intégré. Sur le plan économique, la réserve Wendake procure des emplois à la majorité de ses membres et à des non-Autochtones pendant la saison touristique. La prestation des services de santé et des services sociaux est gérée par le conseil de bande, comme chez les Abénakis à Trois-Rivières. Comme les Malécites ne vivent pas sur les territoires de la réserve, ils n'ont pas leurs propres services de santé et services sociaux. Les services que reçoivent les membres de cette Première Nation sont analogues à ceux de la population non autochtone.

Les données sur les problèmes de santé de chacune des Premières Nations visées sont rares. Toutefois, les déterminants socioéconomiques liés aux problèmes de santé sont complexes. Ils englobent une grande variété d'éléments, notamment le revenu, l'éducation, le chômage ou les conditions de travail, l'hébergement, le soutien social et communautaire, l'accès aux soins de santé, un mode de vie sain, l'abus de substances (y compris l'alcool, le tabac et les drogues), l'alimentation et l'exclusion sociale, et ce, dès le plus jeune âge. La santé et le bien-être des Autochtones devraient être examinés dans un contexte plus large constitué d'événements passés et actuels. Dans le passé, les politiques gouvernementales de colonialisme, de racisme et d'exclusion sociale, sans oublier le legs des

¹ Provenant du Fonds de transition pour la santé des Autochtones (FTSA), une initiative visant à combler l'écart entre l'état de santé des populations autochtones et celui du reste de la population canadienne en améliorant l'accès aux services de santé en place.

pensionnats, n'ont pas été avantageuses pour les Autochtones (Centre de collaboration nationale de la santé autochtone), 2014). Des conditions sociales et économiques difficiles et des iniquités peuvent créer des facteurs de stress qui influent négativement sur les conditions de santé.

La capacité des communautés autochtones d'améliorer leurs conditions sociales et de santé dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment l'accessibilité aux programmes et aux services de soutien, les possibilités de formation et d'emploi, l'appui de l'industrie et du gouvernement dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités, et la résilience des communautés et de leurs membres.

8.2.3 Principales préoccupations socioculturelles

Les préoccupations les plus fréquemment associées au Projet ont été recueillies lors des rencontres de consultation publique tenues en 2013 et 2014. Le programme de ces consultations publiques comprenait :

- des rencontres avec les propriétaires;
- des rencontres avec les MRC et les municipalités concernées incluant :
 - les directeurs généraux et préfets des MRC;
 - les maires des municipalités touchées;
 - les représentants des communautés;
 - les citoyens;
- des « Portes ouvertes » le long du tracé incluant :
 - les représentants élus (municipal, provincial et fédéral);
 - les organisations environnementales non gouvernementales – particulièrement les organismes de bassin-versant;
 - les propriétaires d'entreprises concernées, les entrepreneurs potentiels;
 - les citoyens voulant de l'information sur le Projet et sur les possibilités d'emplois, qu'ils soient en faveur ou opposés au Projet ;
- des « Portes ouvertes » avec les communautés autochtones.

Les principales préoccupations exprimées par les parties prenantes sont résumés au Tableau 8-3.

Tableau 8-3 Principales préoccupations exprimées par les parties prenantes

| Parties prenantes | Principales préoccupations et questions |
|----------------------------------|---|
| Population non autochtone | |
| Propriétaires | <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'urgence et mesures de sécurité • Responsabilités en cas d'accidents ou de déversements • La durée de vie d'un pipeline? Que se passe-t-il quand il est désaffecté? Qui est responsable? • Les effets potentiels du pipeline sur les eaux de surface et souterraines de leurs terres • Quels sont les avantages économiques, pour eux, leur communauté et la population en général? Y aura-t-il une baisse du prix de l'essence? Y aura-t-il des redevances? • Le Projet affectera-t-il l'accès aux terres agricoles? • Le Projet affectera-t-il l'accès aux terres forestières : coupe d'arbres, accès sur le tracé aux autres (p. ex. VTT)? |

Tableau 8-3 Principales préoccupations exprimées par les parties prenantes

| Parties prenantes | Principales préoccupations et questions |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Quel est le mode de compensation? Ils aimeraient recevoir une compensation annuelle. • Y aura-t-il compensation pour la perte de valeur de leurs terres associée à la présence du pipeline? |
| <p>Autorités locales (MRC, municipalités) et participants aux « Portes ouvertes »</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Emplacement du pipeline • Polices d'assurance couvrant les fuites ou les déversements potentiels • Les processus réglementaires provinciaux et d'évaluation environnementale (BAPE) versus l'ONÉ • Effets du pipeline sur les milieux humides et les franchissements de cours d'eau • Type de produit transporté (bitume ou huile légère) • Questions concernant les compensations aux propriétaires et les servitudes • Questions techniques (mode de construction, largeur de la servitude du pipeline, sa profondeur, sa durée de vie) • Questions générales concernant la sécurité (mesures de prévention et sécurité, inspections, temps de réponse, risques pour les sources d'eau potable et souterraines, valves) • Origines du pipeline et celles des sous-traitants • Effets possibles d'activité sismique le long du pipeline • Avantages économiques versus risques environnementaux pour le Québec |
| Population autochtone | |
| <p>Participants aux «Portes ouvertes »</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Questions générales concernant la sécurité (mesures de prévention et sécurité, inspections, temps de réponse, risques pour les sources d'eau potable et souterraines, valves) • Responsabilités légales en cas de fuites ou de déversements • Les effets potentiels du pipeline sur les eaux de surface et souterraines de leurs terres <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment cela affectera-t-il les pêches commerciales des Premières Nations (incluant la récolte et l'exportation des oursins)? ○ Comment cela affectera-t-il la vie marine, spécialement les bélugas et les autres espèces menacées? ○ Est-ce vraiment une consultation ou est-ce que les Premières Nations se font offrir de l'argent pour qu'Énergie Est puisse dire à l'ONÉ qu'il a fait preuve de diligence raisonnable envers les Premières Nations? ○ Quels sont les avantages économiques pour les Premières Nations? Y aura-t-il partage des revenus des ressources ? • Y aura-t-il des contrats pour les Premières Nations? <ul style="list-style-type: none"> ○ Bénéfices économiques continus? ○ Comment Énergie Est compte-t-elle accommoder les Premières Nations touchées par le Projet? ○ Qui sera propriétaire des informations dérivées du savoir ancestral utilisées dans les études? ○ Est-ce que les Premières Nations pourront prendre part aux études de terrain archéologiques ou autres? ○ Comment Énergie Est va transiger avec les revendications territoriales autochtones? (i.e., Cacouna) |
| <p>SOURCE: Acertys and Ishkonigan Consulting and Mediation</p> | |

8.3 Effets potentiels

8.3.1 Effets potentiels, principaux indicateurs et paramètres mesurables

Les effets potentiels du Projet sur le bien-être social et culturel ont été évalués en tenant compte des éléments suivants :

- les directives du Guide de dépôt de l'ONÉ (plus particulièrement le Tableau A-3);
- les préoccupations et les questions soulevées par les parties prenantes ou le public au sujet du Projet ou de projets antérieurs similaires;
- l'ampleur et la durée anticipées des effets du Projet;
- l'expérience d'Énergie Est dans le cadre de projets antérieurs similaires, y compris notamment l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place;
- le jugement professionnel des évaluateurs.

Le Tableau 8-4 donne un résumé des effets potentiels et des paramètres mesurables liés au bien-être social et culturel et explique pourquoi la composante valorisée a été choisie. Il n'y a pas d'indicateur clé pour cette composante valorisée.

Le Tableau 8-5 indique les effets potentiels par activité de projet et travaux physiques.

Tableau 8-4 Effets potentiels et paramètres mesurables relatifs au bien-être social et culturel

| Effet potentiel du Projet | Justification de l'inclusion dans l'évaluation | Paramètres mesurables de l'effet | Justification du paramètre mesurable |
|---|---|--|--|
| <p>Modification des conditions socioculturelles</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs interagiront avec les communautés locales, ce qui peut perturber la vie communautaire et entraîner l'utilisation des services sociaux et de santé locaux. • Les possibilités d'emploi liées au Projet pourraient influencer les conditions socioculturelles, particulièrement dans les communautés autochtones. • Le Projet pourrait influencer sur les conditions socioculturelles en causant possiblement des facteurs de stress dans les communautés en raison des activités du Projet et des répercussions sur les territoires, et du fait de la participation locale aux possibilités économiques nées du Projet. | <ul style="list-style-type: none"> • Population et main-d'œuvre • Conditions sociales et de santé • Capacité des fournisseurs de services • Changements dans le bien-être social et culturel des communautés locales | <ul style="list-style-type: none"> • Les changements qui touchent la population et la main-d'œuvre sont une première façon d'influer sur le bien-être social et culturel. • Les conditions sociales et de santé sont liées à la capacité des communautés à s'accommoder des effets du Projet. • La capacité des fournisseurs de services est liée à leur aptitude à réagir face aux effets du Projet. • Les changements dans le bien-être social et culturel des communautés locales et autochtones dépendent de la nature des effets du Projet. |

Tableau 8-5 Effets potentiels du Projet sur le bien-être social et culturel

| Activités et ouvrages physiques reliés au Projet | Effets potentiels |
|---|--|
| | Modification des conditions socioculturelles |
| Construction | |
| Pipeline | ✓ |
| Stations de pompage et stations de comptage | ✓ |
| Exploitation et entretien | |
| Pipeline | ✓ |
| Stations de pompage et stations de comptage | ✓ |
| Désaffectation et cessation d'exploitation¹ | |
| NOTES : | |
| ✓ indique que l'activité joue probablement un rôle dans l'effet sur l'environnement. | |
| ¹ Pour les effets de la désaffectation et de la cessation d'exploitation, voir le Volume 1, Section 8. | |

Les activités du Projet pendant les phases de construction et d'exploitation pourraient modifier de différentes façons sur le bien-être social et culturel des communautés.

L'évaluation des modifications des conditions socioculturelles liées au bien-être social et culturel est relativement complexe puisque cette composante valorisée est plus difficile à définir et moins concrète que les autres CV. La documentation existante reconnaît un certain nombre de dimensions dont on doit tenir compte dans l'évaluation du bien-être, que ce soit sur le plan émotionnel, physique, environnemental, social, financier et intellectuel². La perception de ce qui est considéré comme un bon milieu socioculturel ou de ce qui procure un sentiment de bien-être, relatif ou complet, diffère selon les gens, les cultures et le contexte socioéconomique. Il en est de même pour ce qui peut être considéré comme un facteur de stress sur le plan individuel ou social.

Au Québec, les réactions des populations touchées découlant du Projet ont commencé à se manifester dès le début de celui-ci, à la suite des premières séances d'information et de consultation. Des participants aux rencontres organisées par Énergie Est ont posé des questions sur les effets possibles du Projet sur leur bien-être et exprimé des préoccupations à ce sujet. De plus, plusieurs groupes (Greenpeace, Équiterre) et mouvements d'oppositions (Ensemble contre les sables bitumineux !, Stop Oléoduc, Sauvons les bélugas dans le Saint-Laurent, Une Marche pour la Terre Mère) ont fait entendre leurs préoccupations à l'égard du Projet. Les principales préoccupations exprimées concernent les éléments suivants :

- Justification du Projet : la nécessité et les raisons justifiant le transport et l'exportation du pétrole brut.

² <http://www.wellbeing.wsu.edu/>
<http://www.yukonwellness.ca/fr/index.php#.U8BXRp21Yeg>
<http://definitionofwellness.com/>
<http://www.promoteacceptance.samhsa.gov/>

- Processus d'audience et d'autorisation : le processus d'autorisation aux paliers fédéral et provincial lié à l'approbation du Projet et les possibilités éventuelles de participer à des audiences publiques.
- Description du Projet : les critères utilisés pour le tracé, le diamètre du pipeline, la largeur de l'emprise permanente et de la ZIP temporaire, la profondeur d'enfouissement, les phases des activités de construction, la durée de vie du pipeline, etc.
- Effets biophysiques et socioéconomiques : la préservation de la qualité de l'eau; la perte de couverture végétale et d'habitat faunique; les avantages économiques pour les familles, les communautés et la province; le risque de dépréciation des propriétés; les restrictions liées au territoire et les voies d'accès; les pertes de récoltes; les possibilités d'utiliser les terres agricoles après la construction; les politiques d'emploi et l'embauche locale; la participation de la population; les processus de communication avec les propriétaires fonciers et le public en général; le droit de refus, etc.
- Accidents et défaillances : mesures de sécurité; risque de contamination; responsabilité en cas d'accident ou de déversement; polices d'assurance; plans d'urgence; conséquences des déversements sur les ressources biophysiques.

Un grand nombre de ces facteurs sont abordés dans d'autres sections de l'évaluation. Par exemple, la justification du Projet est discutée au Volume 1; les retombées économiques sur le travail et le revenu font l'objet du Volume 3, Partie D, Section 6 et les aspects de l'environnement physique le sont au Volume 2.

Les aspects du bien-être discutés dans la présente section ne sont pas explicitement abordés ailleurs dans la demande.

Pendant la phase de construction :

- Stress et anxiété – Des parties prenantes dans diverses régions se sont dites préoccupées, entre autres, par des incidents opérationnels possibles et l'incidence du Projet sur la valeur de leurs terres. Ces préoccupations font partie d'un débat plus large sur la question de l'acceptabilité sociale des projets de développement des ressources. Afin de dissiper les inquiétudes et permettre une meilleure acceptabilité sociale du Projet, Énergie Est devra non seulement se plier aux exigences réglementaires, mais aussi prendre des engagements à long terme auprès des communautés touchées, incluant la diffusion d'information sur les mesures d'atténuation et de gestion des impacts.
- Arrivée de travailleurs mobiles dans les communautés - Le recours à des travailleurs mobiles (c.-à-d. qui travaillent à une distance de leur domicile telle qu'ils ne peuvent faire la navette chaque jour) est courant pendant la phase de construction de projets de grande envergure. La perspective de voir arriver un nombre de travailleurs dans une collectivité hôte est généralement une source de préoccupations et de changements dans les conditions socioculturelles. On peut prévoir que dans les régions où la main-d'œuvre locale est rare (notamment dans la région du Bas-Saint-Laurent), l'arrivée de nouveaux travailleurs entrant dans les communautés locales et perturbant éventuellement la vie communautaire (en raison par exemple de la consommation d'alcool et de drogues) sera aussi une source de préoccupations.

- Possibilités d'emplois et de revenus – Le Projet offrira des possibilités d'emplois aux résidents des communautés locales, y compris aux Autochtones, ce qui pourrait améliorer le bien-être financier d'un grand nombre de personnes et de familles. De plus, les compensations remises aux propriétaires pourraient avoir les mêmes effets.

Pendant la phase d'exploitation :

- Stress et anxiété – Les activités du Projet peuvent influencer sur le niveau de stress et d'anxiété ressenti par les résidents particulièrement préoccupés par l'éventualité d'accidents et de défaillances liés au Projet (p. ex. les déversements de pétrole). Énergie Est est au fait de ces questions et de ces préoccupations et diffusera les plans de gestion et d'atténuation prévus en cas d'accident et de défaillance, afin d'apaiser les inquiétudes (consulter le Volume 6).
- Possibilités d'emplois et de revenus – Pendant la phase d'exploitation, les possibilités d'emplois seront beaucoup moins importantes que pendant la phase de construction.

8.4 Atténuation

Énergie Est s'est engagée à opérer le Projet en toute sécurité et en respectant l'environnement. Cet engagement est reflété par les plans de protection environnementale, le plan de mesures d'urgence et le programme de santé et sécurité. De plus, durant la construction, il est recommandé qu'Énergie Est puisse :

- s'engager à long terme à diffuser les mesures d'atténuation et de gestion des effets;
- continuer de travailler avec les communautés et les parties prenantes touchées afin de comprendre et de tenir compte de leurs préoccupations;
- poursuivre le programme d'engagement communautaire d'Énergie Est en supportant les initiatives locales concernant trois points majeurs : la sécurité, la communauté et l'environnement;
- inciter les sous-traitants à implanter la politique de tolérance zéro vis-à-vis l'usage des drogues et l'abus de l'alcool d'Énergie Est. Cette politique interdit l'usage, la possession, la distribution, l'offre, ou la vente de drogues illégales et de leurs accessoires, ainsi que de l'alcool par les travailleurs sur les heures ou les lieux de travail. Elle oblige les sous-traitants à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le camp de travail et les lieux de travail sont exempts de toute drogue afin de réduire les risques d'incidents et d'accidents.

Afin de gérer les effets sociaux potentiels du camp de travail, il est recommandé qu'Énergie Est et ses sous-traitants :

- confirment le site pour le camp de travail en consultation avec les autorités locales;
- développent au besoin des plans de gestion pour le camp afin de répondre aux politiques de la compagnie, à la santé et à la sécurité du personnel et à la sécurité des équipements et du matériel;
- équipent le camp avec des installations et du personnel d'urgences médicales de base;
- conçoivent le camp afin qu'il soit autonome (si possible) réduisant ainsi les besoins en services des communautés adjacentes;

- permettent l'utilisation des installations du camp sept jours par semaine afin d'en donner l'accès aux travailleurs en congé;
- échelonnent les journées de congé si possible.

Ces mesures d'atténuation et de gestion doivent être mises en œuvre avec le support actif des services sociaux et de santé locaux afin de gérer efficacement, par exemple, l'accès des travailleurs mobiles aux services d'urgence et de soins médicaux. De plus, en collaboration avec les services de police locaux, l'application de ces mesures permettra d'assurer la sécurité du camp de travail.

Afin d'atténuer les impacts sur les communautés et les services locaux, Énergie Est devra élaborer un code de conduite des travailleurs qui décrit les attentes de l'entreprise relativement à la conduite des sous-traitants et des employés travaillant au Projet.

Concernant la population autochtone touchée par le Projet, Énergie Est s'est engagée à faciliter leur participation et à les consulter afin de cerner les effets potentiels sur l'utilisation de leurs terres traditionnelles et de chercher des possibilités de fournir une valeur ajoutée aux communautés autochtones situées dans la zone d'étude. Les possibilités de fournir une valeur ajoutée comprennent entre autres des possibilités d'affaires et d'emplois accrues liées au Projet, la participation aux études d'utilisation du territoire et l'appui de l'entreprise relativement aux programmes socioculturels des Autochtones locaux, le cas échéant. Énergie Est reconnaît aux communautés impliquées le besoin d'un développement favorisant le renforcement des capacités des organisations communautaires, et ce, au-delà du caractère à court terme de la construction du pipeline. En ce sens, le Projet va supporter l'éducation et les initiatives visant à faciliter son accès au sein des collectivités, selon leurs besoins et priorités.

De plus, Énergie Est s'efforce de fournir un milieu de travail inclusif, positif et respectueux des cultures autochtones. À cet égard, Énergie Est se fonde sur sa stratégie des ressources humaines autochtones.

8.5 Effets résiduels et détermination de l'importance

8.5.1 Critères de classification des effets résiduels

Le Tableau 8-6 décrit les critères utilisés pour classer les effets résiduels du Projet sur le bien-être social et culturel.

Tableau 8-6 Critères de classification des effets – Bien-être social et culturel

| Critère | | Définitions | |
|-----------|---|-------------|---|
| Direction | La direction prévue des effets à long terme | Positive | Effet positif par rapport aux conditions de base |
| | | Négative | Effet négatif par rapport aux conditions de base |
| | | Mixte | Effet à la fois positif et négatif par rapport aux conditions de base |
| Ampleur | Le changement prévu d'un paramètre mesurable ou d'une variable par rapport aux conditions de base | Faible | Effet faible par rapport aux conditions de base |
| | | Modérée | Effet modéré par rapport aux conditions de base |
| | | Élevée | Effet élevé par rapport aux conditions de base |

Tableau 8-6 Critères de classification des effets – Bien-être social et culturel

| Critère | | Définitions | |
|--|---|-------------------------------|---|
| Étendue géographique | L'aire géographique dans laquelle l'ampleur prévue d'un effet devrait se manifester | ZIP | Effet limité à la ZIP (emprise et empreintes liées à la construction du pipeline, des voies d'accès temporaires ou permanentes et des installations connexes) |
| | | ZEL | L'effet concerne la ZEL |
| | | S.O. | S.O. |
| Durée | Période pendant laquelle un effet devrait se produire | Courte | Effet d'une durée d'un an ou moins |
| | | Moyenne | Effet d'une durée de un à cinq ans |
| | | Longue | Effet d'une durée correspondant à la durée de vie opérationnelle du Projet |
| Fréquence | Le nombre de fois qu'un effet se produit | Événement unique | Effet (ou événement) qui ne se produit qu'une seule fois |
| | | Événement multiple irrégulier | Effet qui se produit de façon sporadique (et intermittente) pendant la période d'évaluation |
| | | Événement multiple régulier | Effet qui se produit de façon répétée pendant la période d'évaluation |
| | | Continue | Effet qui se produit de façon continue pendant la période d'évaluation |
| Réversibilité | La probabilité qu'un paramètre pourra se rétablir de l'effet | Réversible | Au vu des mesures d'atténuation et de gestion proposées, les activités du Projet n'auront pas d'effet négatif permanent. |
| | | Irréversible | Au vu des mesures d'atténuation et de gestion proposées, les activités du Projet auront un effet négatif permanent. |
| Contexte écologique et socioéconomique | Caractéristiques générales de la zone où se déroule le Projet | Faible | Région à faible densité de population avec centres de services relativement peu nombreux |
| | | Modérée | Régions à faible densité de population côtoyant des centres urbains plus peuplés |
| | | Élevée | Région à forte densité de population dotée de plusieurs centres urbains |

8.5.2 Seuil d'importance des effets résiduels

Un effet résiduel négatif sur le bien-être social et culturel est considéré comme significatif lorsqu'on prévoit que les activités du Projet et leurs répercussions dans la population devraient perturber les conditions et les services culturels et sociaux de manière importante et pendant une longue période.

8.5.3 Évaluation des effets résiduels

8.5.3.1 Modification des conditions socioculturelles

CONDITIONS SOCIALES ET DE SANTÉ

DÉVELOPPEMENT ET CONSTRUCTION

Pendant les phases de développement et de construction, les effets négatifs sur les conditions socioculturelles sont associés au stress et aux préoccupations exprimées par les propriétaires et les parties prenantes. Ces préoccupations sont liées au développement du Projet et à l'arrivée des travailleurs mobiles dans leurs communautés pendant la construction. Les perspectives d'emplois et de salaires générées par le Projet auront un impact positif sur les conditions socioculturelles.

Un certain nombre de propriétaires et de parties prenantes ont fait part de préoccupations qui font partie d'un débat plus vaste sur l'acceptabilité sociale du Projet. Les projets de développements liés aux énergies fossiles font l'objet d'une surveillance publique de plus en plus étroite au Canada et particulièrement au Québec. Cette situation souligne l'importance de maintenir de bons liens de communication continue avec les propriétaires visés et les communautés locales touchées et de diffuser l'information sur le programme de responsabilité sociale d'Énergie Est et sur l'expérience de TransCanada dans la conversion et la construction de pipelines avec succès et de manière sécuritaire. L'information diffusée sur les aspects techniques et technologiques du Projet relativement aux questions de sécurité vise à répondre aux préoccupations et permet de rassurer la population et ainsi d'atténuer les effets négatifs potentiels sur le bien-être social et culturel.

Le recours à des travailleurs mobiles (c.-à-d. qui travaillent à une distance de leur domicile telle qu'ils ne peuvent faire la navette chaque jour) est courant pendant la phase de construction de projets de grande envergure. Selon l'expérience de TransCanada dans des projets de construction de pipeline antérieurs, les travailleurs mobiles feront partie de la main-d'œuvre engagée pour la construction. Pour la majeure partie du projet se déroulant au Québec, les travailleurs mobiles proviendront de la ZEL puisqu'un grand nombre de travailleurs (spécialisés ou non) est généralement disponible localement. Dans la région du Bas-St-Laurent, des travailleurs de la construction mobiles proviendront aussi de l'extérieur de cette région. Pour les travailleurs, la mobilité est un compromis. Elle diminue le temps passé avec la famille, mais elle permet de trouver un emploi sans avoir à déménager leurs familles. D'un point de vue économique, la présence de travailleurs mobiles permet la répartition de retombés économiques à d'autres communautés.

On ne prévoit pas que le recours à des travailleurs mobiles représente un enjeu dans les communautés hôtes pour la majeure partie du Projet se déroulant au Québec. Le Projet au Québec traverse en grande partie plusieurs régions densément peuplées et développées. Ce n'est que dans la région du Bas-St-Laurent, où la disponibilité de la main-d'œuvre locale est relativement faible et où la présence d'installations d'hébergement temporaire est limitée, qu'il faudra prévoir un camp pour héberger les travailleurs des autres régions.

Au Québec, les projets qui nécessitent l'aménagement d'un camp pour héberger les travailleurs sont surtout réalisés dans le nord du Québec ou dans les régions éloignées de l'Abitibi et de la Côte-Nord. Le camp de travailleurs prévu dans le cadre du Projet est planifié dans le secteur de Cacouna. Cacouna est

un village d'environ 2 000 habitants. L'installation d'un camp de travailleurs dans le Bas-St-Laurent représente une mesure d'atténuation pour les effets à court terme en matière d'hébergement. Selon l'expérience lors de projets similaires réalisés au Canada, ces camps de travailleurs constituent une source importante de préoccupation des résidents concernant les travailleurs mobiles. L'installation de camps de travailleurs facilite la gestion et l'atténuation reliée à l'arrivée de ces résidents temporaires. Les préoccupations des communautés locales à l'endroit des camps de travailleurs portent sur la sécurité souvent liées à la consommation d'alcool et de drogues (p. ex. la conduite avec facultés affaiblies, le tapage dans les rues de la ville, les batailles dans les bars, etc.). Toutefois, pendant les phases de construction de ces projets antérieurs, les effets sur les conditions socioculturelles et de santé ont été considérés comme minimaux, et aucun changement à long terme dans les conditions sociales n'a été constaté.

Les perspectives d'emplois et de revenus générées par le Projet auront un effet positif sur l'économie québécoise. Énergie Est s'efforcera de recruter les travailleurs localement, y compris des travailleurs et des entreprises autochtones. Aucun effet résiduel négatif n'est anticipé dans la plupart des régions. L'effet lié aux emplois temporaires et à l'augmentation des revenus varie selon les personnes. Pour la plupart, occuper un emploi est valorisant et offre un revenu permettant d'acheter des biens et des services afin d'améliorer les conditions sociales et de santé. Toutefois, pour les personnes qui n'ont pas nécessairement de bonnes habitudes de vie ni une bonne maîtrise de leurs finances personnelles, une augmentation de revenus peut entraîner des comportements négatifs, notamment des problèmes liés à l'alcool, aux drogues et au jeu excessif.

EXPLOITATION

Pendant la phase d'exploitation, les effets du stress et de l'anxiété chez la population locale associés aux préoccupations quant à la possibilité de défaillances et d'accidents liés au Projet (notamment les déversements de pétrole) devraient diminuer. Cette hypothèse est fondée sur la prévision qu'avec les activités normales continues du Projet, les populations touchées et les communautés hôtes s'habitueront à la présence du pipeline sur leur propriété et leur territoire. Pour les communautés hôtes, le Projet fera partie intégrante de leur cadre économique; pour les propriétaires, la compensation fera partie de leur revenu annuel.

Le stress et l'anxiété des résidents qui sont particulièrement préoccupés par la possibilité de défaillances et d'accidents liés au Projet (notamment les déversements de pétrole) devraient demeurer chez certaines personnes. Énergie Est est consciente de cette situation et elle s'efforcera de communiquer les plans de gestion et d'atténuation en cas d'accidents et de défaillances, afin de réduire ces préoccupations.

Pendant la phase d'exploitation, il est prévu que l'effet sur les conditions sociales et de santé locales soit faible, principalement en raison du nombre limité de nouveaux emplois permanents dans les communautés de la ZEL. Bien qu'en nombre limité, ces emplois permanents liés à l'exploitation sont souvent perçus de manière positive dans les communautés rurales puisqu'ils contribuent à la viabilité à long terme des communautés.

SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

Les effets sur les services de santé sont abordés dans l'évaluation des Infrastructures et des services (Volume 3, Partie D, Section 7). Pendant phase de construction, l'ampleur des effets du Projet sur les services sociaux dans la ZEL est anticipé faible pour les raisons suivantes :

- l'expérience acquise lors des récents projets de construction linéaires dans la ZEL lesquels ont eu des effets négatifs minimaux sur les services sociaux locaux et l'éventualité d'effets positifs réduits;
- comme, dans la plupart des régions, on ne fera pas appel à des travailleurs mobiles, aucune demande supplémentaire de services sociaux et de santé ne sera nécessaire;
- dans la région où ils travailleront, les travailleurs mobiles ne seront pas vraiment en mesure de recourir aux services sociaux de la ZEL en raison de leurs horaires de travail (p. ex. de 10 à 11 heures par jour, de 5 à 6 jours par semaine). Dans le cas où les travailleurs mobiles devraient utiliser les services sociaux, ils le feront probablement dans leur lieu de résidence permanente.

Pendant la phase d'exploitation, l'effet sur les services sociaux devrait être non-significatif puisque le nombre d'emplois permanents associés au Projet sera réduit. De plus, ces travailleurs auront des emplois stables, bien rémunérés, et n'auront pas recours à l'aide sociale ou à certains services sociaux (p. ex. logement abordable, soutien du revenu).

BIEN-ÊTRE SOCIOCULTUREL DES AUTOCHTONES

La santé et le bien-être sont souvent considérés comme une dimension physique de la personne associée à la famille, à la collectivité, à la terre ancestrale en mettant l'accent sur les liens sociaux, et à la spiritualité par un grand nombre d'Autochtones au Canada, y compris au Québec (Parlee, 2007). Pour les Autochtones vivant dans la ZEL au Québec, une grande importance est accordée à la solidité du lien qu'ils ont avec le territoire, même pour les Autochtones qui ne vivent pas dans une réserve. Selon l'information recueillie auprès des Premières Nations³, les Autochtones et les non Autochtones partagent les mêmes préoccupations et inquiétudes sur différents sujets : les mesures de sécurité et de prévention, la responsabilité en cas d'accident ou de déversement, l'effet éventuel sur les eaux de surface et souterraines, ainsi que sur les pêches, particulièrement pour les Malécites vivant dans la région du Bas-St-Laurent qui dépendent largement de la pêche commerciale. Les effets sur le milieu marin, les espèces menacées et, particulièrement, la préservation des activités de pêche sont des préoccupations importantes. Jusqu'au milieu de 2014, Énergie Est poursuit ses consultations avec les groupes autochtones locaux et des études sont en cours sur l'utilisation des terres à des fins traditionnelles touchées par le Projet (voir le Volume 3, Partie D, Section 5). Les résultats de ces études alimenteront les discussions et serviront à l'évaluation des effets socioculturels liés au Projet.

De nombreux groupes autochtones sont aussi intéressés par les avantages économiques éventuels que le Projet peut générer pour leurs communautés. Le Projet est considéré par certains comme une bonne occasion de diversifier leur économie. Des groupes autochtones ont exprimé leur désir de voir la politique et l'engagement d'Énergie Est à l'égard des communautés autochtones se traduire par des ententes formelles et la création d'entreprises, d'emplois et d'occasions de formation.

³ Par Ishkonigan Consulting and Mediation, une entreprise d'experts-conseils spécialisée dans les affaires autochtones.

Concernant les emplois rémunérés, Énergie Est considère l'embauche de travailleurs autochtones locaux et le développement d'entreprises comme des éléments importants de ses activités (voir le Volume 3, Partie D, Section 6.4). Dans les projets de construction de pipeline déjà réalisés par TransCanada, les travailleurs autochtones représentaient généralement de 8% à 15% des effectifs de la construction. Selon ces chiffres, le Projet pourrait employer jusqu'à 400 travailleurs autochtones pendant la période de pointe de la construction du pipeline. Comme les populations autochtones sont concentrées dans certaines régions, les travailleurs autochtones devront probablement provenir d'autres régions, pour qu'on puisse atteindre un tel niveau d'embauche. La collaboration entre les principaux entrepreneurs du Projet, les communautés autochtones et Énergie Est sera requise pour veiller à ce que le Projet comporte une forte participation autochtone. Les mesures de mise en valeur des effets économiques seront conformes à la Politique d'Énergie Est relative aux relations avec les autochtones et tout particulièrement aux deux principes suivants :

- Énergie Est met tout en œuvre afin de créer des possibilités d'emplois à court et à long termes pour les peuples autochtones.
- Énergie Est appuie les activités d'apprentissage destinées aux Autochtones dans le but de fournir un bassin d'employés autochtones bien formés et de renforcer les compétences au sein des communautés autochtones.

La mise à profit d'occasions de formation et de nouvelles avenues de développement économique peut avoir des effets tant négatifs que positifs sur les conditions socioculturelles des Autochtones, notamment :

- en occasionnant des facteurs de stress pour les personnes et les familles au sujet des engagements d'embauche, particulièrement pour les travailleurs qui devront quitter leur communauté pendant de longues périodes;
- en offrant moins de temps disponible pour les activités traditionnelles;
- en créant un sentiment accru d'estime de soi et de maîtrise;
- en offrant une plus grande exposition à d'autres valeurs sociales pouvant être contraires aux valeurs traditionnelles;
- en augmentant les revenus ce qui, en retour :
 - peut entraîner des changements comportementaux négatifs (p. ex. la consommation d'alcool et de drogues), particulièrement pour les personnes qui n'ont pas une grande maîtrise de leurs finances personnelles;
 - peut aussi être utilisé comme une ressource supplémentaire et une possibilité de faire des acquisitions (p. ex. le matériel, les fournitures).

SOMMAIRE

Les critères de classification de cet effet résiduel sur les conditions socioculturelles sont les suivants :

- La direction est mixte – compte tenu des préoccupations et des inquiétudes exprimées par diverses parties prenantes et de la montée de mouvements d'opposition pendant la phase de développement actuelle, la direction est jugée négative. Elle est considérée comme positive

quant à l'emploi et aux services sociaux et de santé et elle peut être à la fois positive et négative pendant la phase d'exploitation.

- L'ampleur est généralement modérée – l'évaluation et la mesure de l'ampleur des changements possibles liés au bien-être social et culturel sont relativement complexes puisque cette composante valorisée est difficile à définir et moins tangible que les autres CV. En tenant compte de la variabilité individuelle, l'ampleur est considérée comme modérée pendant les phases de développement et de construction, en tenant compte de l'application des mesures d'atténuation par Énergie Est.
- Pendant la phase d'exploitation, l'ampleur devrait diminuer puisque, après l'application des mesures d'atténuation, les effets seront relativement petits par rapport aux conditions de base initiales.
- L'étendue géographique correspond à la ZEL. Les effets du Projet qui sont associés aux travailleurs toucheront surtout les centres de service où se trouveront les travailleurs.
- La durée et la fréquence des effets du Projet varient. Pendant la phase de développement et de construction, le Projet aura des effets résiduels continus de courte durée (moins d'une année) et de durée moyenne (de un à trois ans). Pendant la phase d'exploitation, le Projet aura des effets continus de longue durée.
- Réversibilité – Comme les effets des activités du Projet n'entraîneront pas un changement négatif permanent dans les conditions socioculturelles de la ZEL, ces effets sont réversibles grâce à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de gestion proposées.
- Le contexte socioéconomique et environnemental est considéré comme important puisque la ZEL est une région densément peuplée comportant plusieurs centres urbains.

Malgré l'application des mesures d'atténuation recommandées, le Projet fera face à de la résistance de la part de la population au cours des phases de développement et de construction. Bien que les effets résiduels des changements de tous les paramètres mesurables des conditions socioculturelles soient non significatifs, il y a une importante discussion sur l'acceptabilité sociale du Projet.

Tableau 8-7 Effets résiduels sur le bien-être social et culturel

| Phase du Projet | Mesures d'atténuation | Caractéristiques des effets résiduels | | | | | | | Importance | Fiabilité des prévisions | Probabilité d'effets significatifs | Surveillance et suivi |
|--|-----------------------|---------------------------------------|-------------------------------|----------------------|-------------------|-------------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------|------------------------------------|-----------------------|
| | | Direction | Ampleur | Étendue géographique | Durée | Fréquence | Réversibilité | Contexte environnemental | | | | |
| Changement des conditions socioculturelles | | | | | | | | | | | | |
| Construction | Voir la Section 8.4 | M | M | ZEL | C | C | R | É | N | É | S.O. | Voir la Section 8.8 |
| Exploitation | Voir la Section 8.4 | M | F | ZEL | L | C | R | É | N | É | S.O. | Voir la Section 8.8 |
| Désaffectation et cessation d'exploitation ¹ | | | | | | | | | | | | |
| LÉGENDE | | | | | | | | | | | | |
| Direction | | | Durée | | | Importance | | | Contexte environnemental | | | |
| P | Positive | C | Courte | S | Significative | F | Faible | | | | | |
| N | Négative | M | Moyenne | N | Non significative | M | Modéré | | | | | |
| M | Mixte | L | Longue | Réversibilité | | | É | Élevé | | | | |
| Ampleur | | | Fréquence | | | R | Réversible | Fiabilité des prévisions | | | | |
| F | Faible | U | Événement unique | I | Irréversible | F | Faible | | | | | |
| M | Modérée | MI | Événement multiple irrégulier | | | | | M | Modérée | | | |
| É | Élevée | MR | Événement multiple régulier | | | | | É | Élevée | | | |
| | | | C | Continue | | | | | | | | |
| NOTE : | | | | | | | | | | | | |
| 1 Désaffectation et cessation d'exploitation – consulter le Volume 1, Section 8, pour obtenir l'évaluation des effets résiduels. | | | | | | | | | | | | |

8.6 Effets cumulatifs

Un effet cumulatif se produit quand un effet résiduel du Projet se conjugue avec les effets d'autres activités physiques passées ou prévues. Pour en savoir plus sur les méthodes d'évaluation des effets cumulatifs, voir le Volume 1, Section 6. Les activités physiques passées ou présentes ont influencé les conditions de base utilisées pour l'évaluation des effets du Projet (voir la Section 8.2). Les effets des activités physiques présentes ou prévues ont été analysés en combinaison avec les effets du Projet dans l'évaluation des effets résiduels du Projet (voir la Section 8.5). Les activités physiques passées et présentes ainsi que celles prévues qui auraient un potentiel d'effet cumulatif sont énumérées dans le Tableau 8-8.

Vingt-et-un activités physiques inscrites à la liste d'inclusion de projets (LIP) risquent d'interagir de façon cumulative avec le Projet seront réalisés dans la ZER. Les activités considérées ont été identifiées grâce aux organismes suivants :

- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;
- le ministère des Transports du Québec;
- Hydro-Québec;
- les MRC, les Villes et les Municipalités rencontrées durant les séances de consultation.

Certaines des activités qui figurent sur la liste d'inclusion de projets (LIP) créeront une demande sur le bien-être social et culturel dans la ZER en même temps que le présent Projet. Ces activités sont énumérées au Tableau 8-8.

Tableau 8-8 Effets cumulatifs potentiels sur le bien-être social et culturel

| Autres activités physiques pouvant se traduire par des effets cumulatifs | Effets potentiels cumulatifs | Justification |
|--|---|--|
| | Changement dans les conditions socioculturelles | |
| Activités physiques actuelles et passées | | |
| Activités agricoles | ✓ | Les activités et les pratiques agricoles actuelles et passées ont eu une incidence sur les conditions sociales et culturelles dans la ZER. |
| Projets résidentiels | ✓ | Les projets résidentiels ont eu une incidence sur les conditions sociales et culturelles dans la ZER. |
| Infrastructures linéaires existantes | ✓ | Les structures linéaires existantes (routes, lignes de transport d'électricité, oléoducs) ont eu une incidence sur les conditions sociales et culturelles dans la ZER. |
| Autres activités | ✓ | Les autres activités qui ont eu lieu dans la ZER ont eu une incidence sur les conditions sociales et culturelles dans la ZER. |

Tableau 8-8 Effets cumulatifs potentiels sur le bien-être social et culturel

| Autres activités physiques pouvant se traduire par des effets cumulatifs | Effets potentiels cumulatifs | Justification |
|--|---|---|
| | Changement dans les conditions socioculturelles | |
| Activités physiques actuelles et passées | | |
| Enbridge - Projet d'inversion de la ligne 9B et d'accroissement de la capacité de la ligne 9 | ✓ | Parallèle à l'emprise à partir du point d'entrée des MRC d'Argenteuil et de Mirabel sur une longueur d'environ 10 km. Faible risque d'effets cumulatifs sur le bien-être des populations en ce qui a trait au niveau de stress, puisque deux projets pétroliers se déroulent en même temps pendant une courte période. Toutefois, les périodes de construction ne se chevaucheront pas, ce qui devrait réduire la possibilité d'effets cumulatifs. |
| MTQ - Construction de la voie de contournement de Saint-Lin-Laurentides | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| Agence métropolitaine de transport - Train de l'Est | S.O. | L'entrée en service du train de l'Est est prévue pour l'automne 2014. Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| MTQ – Autoroute 19 - Parachèvement | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| MTQ – Réparation du pont Le Gardeur entre Repentigny et Montréal | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| MTQ - Prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| MTQ - Route 185 - Réaménagement de la route en autoroute | S.O. | Parallèle à l'emprise, sauf à un point de franchissement au sud de Dégelis. Ouverture progressive jusqu'à l'automne 2015. Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| HQ - Poste de Saint-Jérôme à 120-25 kV | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| HQ - Poste de Blainville à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV | S.O. | Construction prévue du printemps 2013 à l'automne 2014. Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |

Tableau 8-8 Effets cumulatifs potentiels sur le bien-être social et culturel

| Autres activités physiques pouvant se traduire par des effets cumulatifs | Effets potentiels cumulatifs | Justification |
|---|---|--|
| | Changement dans les conditions socioculturelles | |
| HQ - Ligne à 120 kV Pierre-Le-Gardeur-Saint-Sulpice | S.O. | Chevauchement de l'emprise. Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| HQ - Poste Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| HQ - Ligne de la Mauricie-Lanaudière à 315 kV | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| HQ - Ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| HQ - Ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île et réagencement de lignes | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| HQ - Nouveau poste Bélanger à 315-120-125 kV et ligne d'alimentation à 315 kV | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| HQ - Poste Henri-Bourassa à 315-25 kV | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| HQ -Reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et lignes souterraines à 315 kV | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| HQ –Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV | S.O. | Environ 12,5 km au sud-ouest de l'emprise. Comme le projet est à l'extérieur de la ZEL, aucun effet résiduel n'est prévu. |
| HQ - Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| Éoliennes Témiscouata S.E.C (MRC de Témiscouata / Boralex) – Parc éolien de Témiscouata I (25 MW) | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| Boralex - Parc éolien Témiscouata II (51,7 MW) | S.O. | Aucun effet potentiel sur le bien-être social et culturel n'est prévu pour ce projet. Aucun effet potentiel cumulatif n'est prévu. |
| NOTES : | | |
| ✓ : indique que le projet peut interagir cumulativement avec ces activités physiques | | |
| S.O. : indique que le projet n'interagit pas cumulativement avec ces activités physiques (sans objet) | | |

Dans la plupart des cas, l'ampleur des effets résiduels des projets identifiés pour le bien-être social et culturel sont jugés faible et n'influera ni la viabilité ni la durabilité du bien-être social et culturel dans la ZER.

L'unique activité physique certaine et raisonnablement prévisible qui risque d'interagir de façon cumulative avec le Projet sur le bien-être social et culturel est le projet d'Enbridge sur la ligne 9. Il fait l'objet des mêmes préoccupations et questionnements et concernent plus globalement l'acceptabilité sociale des projets de développement liés au pétrole. Comme pour le Projet Oléoduc Énergie Est, les premières réactions et les changements aux conditions socioculturelles se sont déjà manifestés lors des rencontres d'information et de consultation publiques. Dans le cadre de ces rencontres, les parties prenantes des diverses régions ont soulevé un certain nombre de questions et de préoccupations au sujet des effets possibles du Projet sur leur bien-être. De plus, divers groupes et mouvements écologistes ont commencé à exprimer des préoccupations au sujet du Projet.

Considérant l'ampleur et la réversibilité anticipée des effets environnementaux du Projet, combinés aux effets temporels et spatiaux d'autres activités sur le bien-être social et culturel, les effets cumulatifs potentiels sont considérés comme non significatifs.

8.7 Rapports supplémentaires

Lorsque l'emplacement du camp de travail aura été déterminé, un rapport supplémentaire est prévu pour l'évaluation de ce dernier et du bien-être social et culturel des travailleurs mobiles s'y trouvant.

8.8 Surveillance et suivi

Conformément au principe directeur de l'engagement de TransCanada à l'égard des parties prenantes, il est recommandé qu'Énergie Est et ses entrepreneurs communiquent avec les communautés locales et les services locaux, afin de coordonner leurs activités avec eux en ce qui a trait aux plans et aux effets du Projet. Les mesures d'atténuation et autres mesures de gestion devraient être modifiées ou des mesures correctives prises, le cas échéant.

8.9 Références

- Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, 2014. *Trouver une voie pour la santé publique des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Disponible en ligne à : <http://www.nccah-ccnsa.ca/172/sante-publique-des-premieres-nations-des-inuits-et-des-metis.nccah>
- Centre de santé de Kanesatake, 2014. *Statistiques à Kanesatake*. Disponible en ligne à : <http://skennenkowa.kanesatakehealthcenter.ca/present/statistiques-kanesatake>
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), 2009. *Mythes et Réalités sur les peuples autochtone*. Disponible en ligne à : <http://www.cdpcj.qc.ca/publications/Mythes-Realites.pdf>
- Conseil canadien de la santé, 2005. *L'état de santé des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Canada*. Janvier 2005. Disponible en ligne à : <http://www.healthcouncilcanada.ca/tree/2.03-BkgrdHealthyCdnsFRE.pdf>

- Gouvernement du Québec, 2014a. *Amérindiens et Inuits, Portraits des nations autochtones du Québec, 2e édition*. Disponible en ligne à : http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/document-11-nations-2e-edition.pdf
- Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2013. *Bulletin statistique régional – Édition 2013*. Régions. Gouvernement du Québec. Disponible en ligne à : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletin-statistique-regional.html>
- Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2014. Statistiques sur le Québec. Disponible en ligne à : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/impr_region_00.htm
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), 2014. Répertoire des municipalités, 2014. Disponible en ligne à : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>
- Office national de l'énergie (ONÉ), 2014. *Guide de dépôt*, Office national de l'énergie, janvier 2014. Disponible en ligne à : <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/ctsndrgltn/flngmnl/flngmnl-fra.html>
- Parlee, B., John O'Neil et Première Nation des Dénés Lutsel K'e, 2012. "The Dene Way of Life": *Perspectives on Health from Canada's North* (Revue d'études canadiennes, vol. 41, no 3, 2007), dans *Recommendations for Human Health Risk Assessment of British Columbia Oil and Gas Development*, Université de Colombie-Britannique.
- Santé Canada, 2012. *Santé des Premières Nations et des Inuits*. Disponible en ligne à : <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/diseases-maladies/index-fra.php>
- Statistique Canada, 2011. *La population canadienne en 2011 : âge et sexe*. Disponible en ligne à : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-311-x/98-311-x2011001-fra.cfm>
- Statistique Canada, 2012. *Section 2 : Population selon l'âge et le sexe*. Disponible en ligne à : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-215-x/2012000/part-partie2-fra.htm>
- Statistique Canada. 2013a. *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011*. Catalogue no 98-316-XWF, Statistique Canada. Ottawa. Publié le 11 septembre 2013. Disponible en ligne à : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- Statistique Canada. 2013b. National Household Survey Aboriginal Population Profile. 2011 National Household Survey. Statistics Canada Catalogue no. 99-011-X2011007. Ottawa. Released November 13 2013. <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/aprof/index.cfm?Lang=E>
- Statistique Canada, 2014. *Tableau 105-0501 – Profil d'indicateurs de la santé, estimations annuelles, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires (limites de 2013) et groupes de régions homologues, occasionnel*, CANSIM (base de données). Disponible en ligne à : <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=1050501&pattern=indicateurs+de+la+santE0&p2=49&tabMode=dataTable&p1=1&retrLang=fra&srchLan=-1&lang=fra>